



La joie de la confession

Mes bien chers fidèles,

Dans quelque jours commencera le temps du carême. « Déjà ?! » pourrions-nous être tentés de dire. Pourtant ce serait oublier ce qui est la fin de la pénitence : la joie !

Le carême a pour terme la joie de Pâques comme la pénitence a pour terme la joie de l'union à Dieu. C'est toute la dynamique de notre conversion, en vue de laquelle l'Eglise, dans sa sagesse, prévoit un temps particulier.

Il nous importe donc de retrouver la joie qui se cache au plus profond de la pénitence, comme le fruit est déjà dans la semence.

La pénitence est avant tout une vertu par laquelle nous rendons à Dieu un peu de ce dont nous l'avons privé – notre amour – par le mauvais usage de notre liberté. Mais la pénitence est aussi un sacrement, vous le savez, un sacrement magnifique dans lequel le bon Dieu, loin d'exiger la stricte justice à laquelle Il aurait droit, n'attend de nous que l'aveu simple et contrit de nos péchés. En somme, la confession est un acte qui libère et procure la joie, parce que c'est un acte de vérité en face de Dieu.

Je voudrais ainsi vous inviter à redécouvrir cette joie de la confession et particulièrement la joie de la confession fréquente. Certes, l'Eglise ne nous commande de nous confesser qu'une fois l'an, afin de nous préparer à la Communion pascale. Pour autant, la confession fréquente est une source de joie infinie.

Pour cela, nous commençons dans ce bulletin la publication d'un beau texte sur « l'art de se confesser ». Il est vrai que les fruits, et donc la joie, que nous pouvons retirer de la fréquentation de ce sacrement, dépendent en partie de la qualité de nos confessions. Il importe ainsi

d'y prêter attention et c'est le but de ce texte dont la publication s'étendra sur plusieurs bulletins.

Nous pouvons, au-delà de la lecture de ce texte, contempler quelques motifs de joie dans la confession fréquente.

La première et la plus profonde est bien certainement la réconciliation (ou la plus grande pureté de notre âme) dans sa relation à Dieu et en elle-même. C'est la joie première par laquelle nous combattons la tristesse et l'angoisse propres au péché.

La seconde joie de la confession fréquente est de rendre nos communions plus fructueuses, ou, au pire, d'éviter que celles-ci ne soient des sacrilèges.

La troisième joie sur laquelle nous allons nous arrêter un peu plus longuement est celle qui redonne à nos âmes la force dans la lutte contre le péché. La confession fréquente en effet est un remède aux péchés mais aussi un antidote contre les péchés habituels ou les tentations les plus fréquentes. Il est étrange que nous oublions si facilement, en ce qui concerne la confession, l'adage « il vaut mieux prévenir que guérir ». Trop souvent en effet, nous remettons notre confession à plus tard, comme s'il fallait attendre d'avoir de la matière, une matière un peu conséquente, pour se confesser. C'est un paradoxe assez démoniaque, que de considérer nos confessions comme ayant de la valeur parce qu'elles sont bien « remplies ». C'est oublier que l'intérêt n'est pas d'avoir « quelque chose à dire » mais bien de « demander pardon à Dieu ».

Refuser la confession fréquente c'est être porté à renier la grandeur de Dieu offensé par un seul « petit » péché, et c'est ne pas voir que le péché entraîne le péché. C'est là une occasion de souffrance supplémentaire : nous souffrons de nos péchés mais nous nous infligeons d'autres souffrances en nous laissant sur la pente dangereuse qui conduit aux autres péchés, souvent plus graves.

Alors qu'avec la confession fréquente, non seulement nous purifions régulièrement nos âmes, mais encore nous les renforçons dans le combat. Un exemple nous le fera saisir. Les chevaliers portaient une armure dans les temps anciens afin de parer les coups de l'adversaire. Mais s'ils n'entretenaient pas fréquemment leur armure, elle rouillait et exposait le chevalier aux coups mortels. Il en va de même de la confession fréquente. Elle procure la joie parce qu'elle donne à l'âme une force spécifique pour le combat spirituel, comme une armure bien entretenue. Il nous faut donc prendre les

choses à l'envers : n'attendons pas pour aller nous confesser mais prenons la résolution de nous confesser régulièrement afin de prévenir les coups de l'ennemi et de ne pas tomber dans le péché mortel.

Plus forts dans le combat, nous redécouvrirons alors la joie qu'il y a à lutter pour le Royaume de Dieu et cette joie sera plus grande parce que nos victoires auront été rendues plus faciles par la grâce de la confession fréquente.

C'est tout ce que je vous souhaite pour ce saint temps de carême. Redécouvrons la joie de la confession et en combattant le péché, obstacle à notre salut, gagnons par les armes de Dieu, les joies qui ne flétrissent pas.

Abbé Benoît de Giacconi, *chapelain*



La Confession,
Giuseppe Maria Crespi

L'ART DE SE CONFESSER

Nous débutons dans ce bulletin de février la publication d'un beau texte du R. P. Chéry, dominicain.

PREMIERE PARTIE

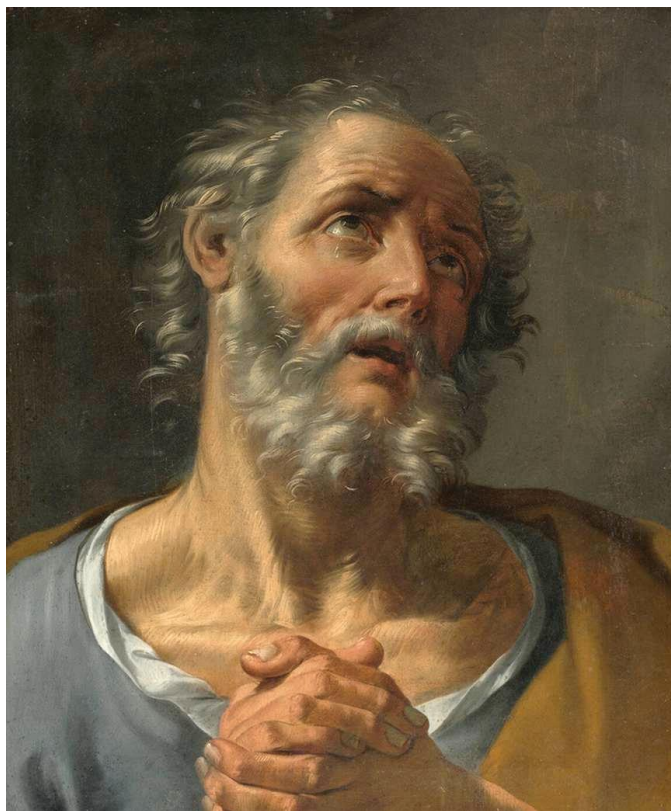
Ces lignes ne s'adressent pas aux grands pécheurs qui viennent se décharger auprès du Christ d'un lourd fardeau. Et pas même aux catholiques de l'unique confession pascale. Mais peut-être pourront-elles offrir quelque utilité aux personnes qui ont « l'habitude » de la confession hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle.

« L'habitude » : mot sans couleur s'il désigne simplement une louable régularité ; mot tristement gris s'il désigne une routine. Et malheureusement, chacun sait qu'une louable régularité dégénère facilement en routine. La plupart des pénitents se désolent sur la misérable banalité de leurs confessions, sur le peu de fruit qu'ils en retirent, et même parfois sur le peu d'intérêt de l'exhortation que le confesseur leur adresse quand ils viennent le trouver. Plusieurs en prennent le dégoût, et ne se confessent plus que par coutume ou, finalement, arrivent à espacer leurs recours au sacrement de pénitence d'une manière qui est préjudiciable à leur progrès spirituel.

Ce dégoût et ses conséquences ne viennent-ils pas de ce qu'ils ne savent pas se confesser ? Il y a une manière, un art, qui ferait de cet exercice régulier, un sérieux moyen de sanctification. L'usage de la confession, si elle est bien comprise, peut être en effet un sérieux appui pour le développement de la vie spirituelle.

Mais d'abord, puisque nous allons parler de la confession et rien que de la confession, il faut noter soigneusement qu'elle n'est pas tout le sacrement de pénitence ; qu'elle n'en est même pas l'élément principal. Celui-ci comporte un regret, un aveu, une absolution, une réparation. Le sacrement est constitué essentiellement par une absolution effaçant la faute d'un cœur qui se repent. Qu'un pénitent (sur son lit de mort par exemple) ne puisse exprimer son aveu, le sacrement peut se passer de cet aveu ; il ne peut en revanche se passer du regret. Dieu, de son côté, peut se passer du sacrement (en l'absence de tout prêtre qualifié pour le donner), Il ne peut sauver une âme malgré elle, remettre un péché qu'on refuse absolument de regretter. Feront bien de s'en souvenir ces personnes pour qui l'essentiel semble être leur accusation. Que le prêtre les exhorte à la contrition, au moyen

à envisager pour ne pas retomber dans leur faute, elles paraissent ne pas le suivre, distraites qu'elles sont, une fois leur accusation faite, par le souci d'énoncer encore tel ou tel péché qui n'est pas d'abord venu sur leurs lèvres. S'il s'agissait d'une faute grave, il serait normal qu'on ne voulût pas se retirer avant de l'avoir exprimée ; mais le plus souvent il s'agit de fautes vénielles. On s'inquiète surtout d'être complet ; il faut s'inquiéter surtout d'être contrit.



Et on en tirera cette conséquence que, dans les quelques instants que l'on consacre d'ordinaire à se préparer immédiatement à sa confession, on fera bien de ne pas tout donner à « l'examen de conscience », mais plus encore d'implorer la grâce de Dieu pour obtenir un sincère regret de ses fautes, d'exprimer par avance sa contrition ainsi que son intention de ne pas retomber.

A qui vais-je m'adresser pour me confesser ?

Première réponse : à un prêtre. J'emploie à dessein ce terme général pour souligner que l'importance primordiale dans l'usage du sacrement de pénitence doit être accordée non aux qualités de l'homme qui entend la confession, mais à sa qualité de ministre du Christ. Parce que nous manquons de foi, nous nous attachons exagérément à la valeur humaine du confesseur, valeur réelle, objective, ou valeur que lui attribue notre sympathie et notre confiance.

Qu'elle soit à prendre en considération, c'est indéniable, mais à un point de vue qui se situe pour ainsi dire en marge du sacrement. Elle va jouer pour les conseils qui suivront l'accusation et précéderont l'absolution. Mais le sacrement n'est pas constitué par ces conseils ; il peut même s'en passer totalement. L'important est d'avoir affaire au Christ qui détient le pardon, au Christ vivant et agissant dans son Eglise. Tout prêtre ayant reçu de l'Eglise les pouvoirs de vous

absoudre valablement, agit in persona Christi, au nom du Christ. Il ouvre pour votre âme la source du pardon qui est le sang du Christ Rédempteur et il la lave dans ce sang.

Erronée par manque de foi, est donc l'attitude de ces pénitents qui diffèrent de se libérer d'un péché grave ou qui retardent indéfiniment une confession qui les sortirait d'un malaise grandissant (en les purifiant des foyers d'infection qui se propagent peu à peu) parce que « leur confesseur » n'est pas là. S'ils avaient la compréhension de ce qu'est le sacrement, souverainement valable dans son œuvre purificatrice, indépendamment de la qualité du prêtre qui l'administre, s'ils comprenaient que le confesseur est avant tout « ministre du Christ », c'est à dire oreille du Christ pour entendre l'aveu, sagesse du Christ pour juger, bouche du Christ pour prononcer l'effacement, ils s'attacheraient moins aux apparences humaines, et ne diffèreraient point.

C'est le lieu de dire d'un mot pourquoi je dois avouer mes fautes à un prêtre, au lieu de me contenter d'un aveu directement exprimé à Dieu dans l'intime de mon cœur. C'est parce que je suis membre de l'Eglise.

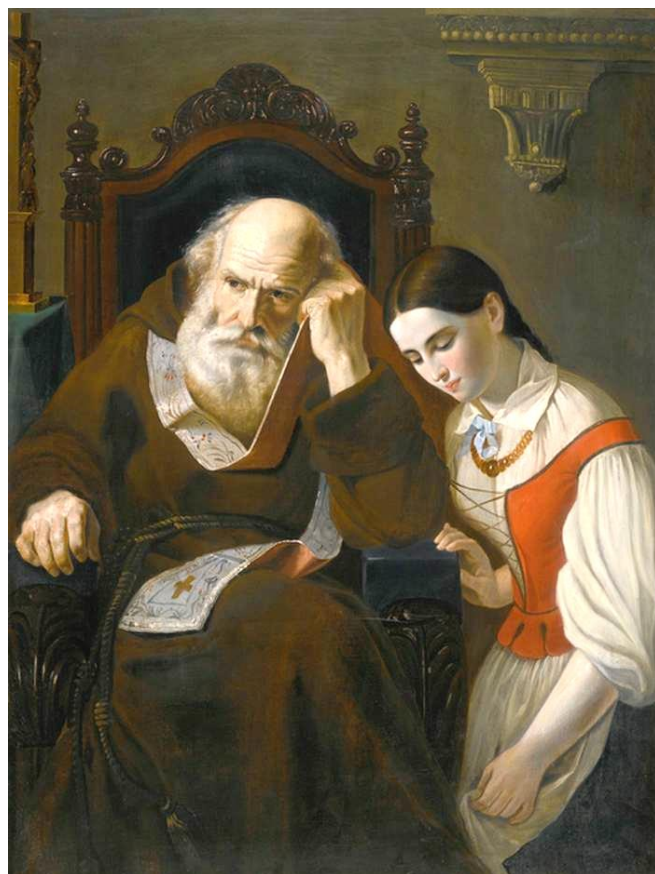
Ma faute a offensé Dieu et m'a abîmé moi-même : manquement à l'amour que je dois à mon créateur et au vertueux amour que je dois apporter à cet enfant de Dieu que je suis. Mais elle a aussi porté atteinte à l'Eglise, au Corps Mystique. « Tout âme élève le monde ». Tout chrétien qui déchoit, contrarie la perfection de la communauté chrétienne. Le plus obscur des péchés cause une blessure à cet arbre dont je suis un rameau. Que je me détache de l'arbre complètement par le péché mortel ou que je m'en sépare un peu seulement, l'arbre entier souffre. Je relève de l'Eglise dans ma vitalité car Dieu a confié pour moi ses grâces à l'Eglise Corps du Christ. J'en dois donc aussi relever pour sortir de ma faute. Au premier siècle, cette responsabilité devant l'Eglise apparaissait plus manifestement, lorsque l'accusation était publique, faite devant la communauté réunie. Actuellement, la discipline est adoucie, mais c'est toujours devant l'Eglise que je m'accuse en la personne du prêtre qui m'entend, de l'Eglise que je reçois la réconciliation par le ministère du prêtre qui m'absout.

Je me confesse donc au prêtre parce qu'il est prêtre. Cela ne m'interdit pas de le choisir humainement capable de me comprendre et de me conseiller. Ne parlons pas ici, puisque ce n'est pas notre

objet, de ce que l'on appelle (un peu improprement, peut-être) la « direction ». Même en restant strictement sur le plan de la confession, il vaut sûrement mieux, pour le progrès de l'âme, qu'elle s'adresse habituellement au même confesseur. Au bout de quelque temps (pourvu qu'on ait suivi, dans la manière de s'accuser, les conseils que nous donnerons plus loin), il sait à qui il a affaire. Il connaît vos tendances, vos faiblesses habituelles. Même si vous avez peu de choses à dire, il sait sur quel point il est bon d'insister dans son exhortation. Vous avez dévoilé peu à peu les difficultés où vous vous débattiez, votre situation particulière : il ne risque pas, comme un étranger qui vous comprendrait mal, de vous dérouter par quelque remarque intempestive. A un moment difficile de votre vie, il peut vous arrêter à temps sur une pente dangereuse. Et à tout moment, il est à même de vous suggérer les décisions opportunes, de vous tirer de votre torpeur si vous vous laissez endormir.

Comment le choisirez-vous ?

Avant tout de sens droit, de jugement sûr. S'il est possible, saint, c'est bien clair, mais un prêtre équilibré et perspicace sera toujours préférable à un autre d'une vie plus fervente mais d'un jugement moins pondéré. N'oubliez pas qu'il s'agit d'un conseiller, et que, tant vaut la sagesse du conseiller, tant vaut le conseil. Mais il s'agit aussi



d'un entraîneur, et vous devez le souhaiter exigeant : un confesseur bonasse qui se contenterait de vous bercer de paroles lénitives, ou de vous renvoyer avec l'absolution et une exhortation générale, risquerait de vous laisser croupir dans votre péché ou vos graves imperfections. C'est pourquoi il faut, au besoin, provoquer le confesseur à cette exigence bienfaisante et accepter humblement ses invitations à l'effort. Vous vous souviendrez que la première condition à réaliser pour qu'il vous soit utile, c'est

que vous lui fassiez confiance. Ayez le meilleur confesseur de la ville : s'il vous est impossible de vous ouvrir à lui franchement, il ne pourra rien pour vous. Vous le choisirez donc tel que vous ne vous sentiez pas paralysé en sa présence, et que volontiers vous le considériez comme un père, compréhensif, capable de réaliser votre cas et de s'y intéresser, ouvert aux réalités de la vie, sûr dans ses diagnostics, et d'une bonté ferme dans ses conseils.

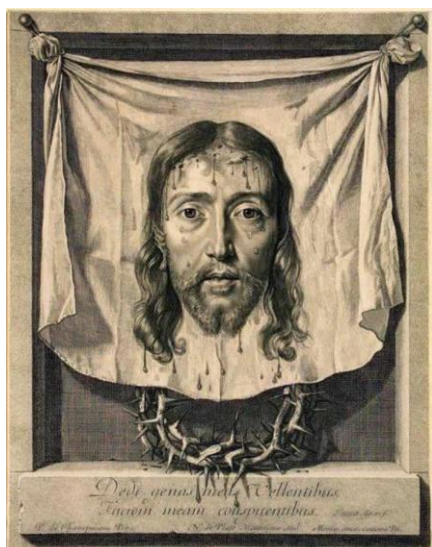
Si vous ne le trouvez pas, ne vous désolez pas pour autant ; allez à un prêtre : il a la grâce d'état, l'Esprit-Saint se servira de lui quand même pour votre meilleur bien, pourvu que vous soyez à l'écoute.

Si vous le trouvez, n'en changez pas facilement. Tout en restant pleinement libre d'un autre choix, ne vous laissez pas démonter par quelques impressions, à plus forte raison, par quelques froissements d'amour-propre ou par quelques exigences ; persévérez jusqu'à preuve évidente que vous ne faites aucun progrès à son école, malgré un effort loyal et constant de votre part.

H. Ch. Chery, op. (*à suivre...*)



FAISONS UN BON CAREME



Le Carême est un temps privilégié de 40 jours que l'Eglise met à notre disposition pour que nous nous tournions davantage vers Dieu et obtenions le pardon de nos péchés. C'est comme une grande retraite annuelle, à laquelle l'Eglise convie tous ses enfants, depuis le mercredi des Cendres jusqu'à la Fête de Pâques.

Mais que faire pendant le Carême ?

Tout d'abord ce que l'Eglise commande :

1. Les fidèles âgés d'au moins 14 ans sont tenus de faire abstinence de viande tous les vendredis pendant le Carême, ainsi que le mercredi des Cendres.

2. Les fidèles âgés de 18 à 60 ans sont tenus de jeûner le mercredi des Cendres et le Vendredi Saint, et de consacrer, ce jour-là, un temps notable à la prière.

En quoi consiste le jeûne ? Il s'agit de faire dans la journée un seul véritable repas, les autres étant remplacés par une « collation » : une tasse de café, une assiette de soupe par exemple et un bon morceau de pain.

3. L'Eglise fait aussi aux fidèles une obligation de se confesser au moins une fois chaque année. L'approche de Pâques est un temps privilégié pour cela.

4. Enfin tout baptisé doit remplir le Précepte pascal, c'est-à-dire communier une fois (au moins) pendant le temps pascal (entre Pâques et Pentecôte).

C'est tout ? Oui, c'est tout ce que l'Eglise commande à ses fidèles. Mais peut-on faire... un peu plus ? Bien sûr ! Et l'Eglise nous y invite. Chacun aura à cœur de s'imposer quelques pénitences en veillant toutefois à ne pas viser trop haut, mais à être avant tout régulier et fidèle à tenir ses résolutions. Le prêtre, au confessionnal, peut nous conseiller.

PRIERE POUR LE CAREME



O Jésus, mon Seigneur et mon Sauveur, pendant ce Carême,
je veux m'unir à vous, priant et jeûnant au désert,
à vous qui avez voulu souffrir et vous humilier pour moi.

Par votre solitude et votre silence,
détachez-moi des créatures et attirez-moi à vous.

Par votre faim et vos privations,
ouvrez-moi à vos grâces et dilatez mon désir de vous.

Par vos tentations et vos souffrances,
fortifiez-moi dans mes combats.

Et par votre retour en votre vie publique,
apprenez-moi à vivre avec vous et en vous,

afin que dans le monde et les épreuves,
rempli de vous et de votre vie,

Je ne rayonne que vous et votre joie.

Ainsi soit-il.

Cardinal de Bérulle

LE SAINT DU MOIS

Saint Valentin, fêté le 14 février

La date du 14 février est bien connue, pour des raisons commerciales hélas, mais n'oublions pas que l'Eglise célèbre en ce jour un saint martyr.

L'origine de la fête commerciale avec une connotation amoureuse est une fête païenne. Certains y voient des ressemblances avec la fête païenne des Luperciales qui célébraient la fécondité à la mi-février mais cette fête antique, bien plus proche de certaines fêtes carnavalesques, est difficilement compatible avec les rituels amoureux... D'autant que le mois de Vénus correspond au mois d'avril. D'autres affirment que la première mention du jour de la Saint-Valentin avec une connotation amoureuse remonte au XIVe siècle en Angleterre, où l'on croyait que le 14 février était le jour où les oiseaux s'appariaient. Et saint Valentin dans tout cela ?

Il semble qu'il ait existé dans l'antiquité trois « saint Valentin martyr », dont l'Eglise fait mention au martyrologe romain. Cependant un se détache du lot : Valentin de Rome. La date de la fête remonte au Ve siècle et fut imposé par le pape Gélase Ier en 495. Selon le martyrologe romain, Valentin fut prêtre, martyrisé vers 270, un 14 février, à Rome, car il célébrait des mariages en cachette.

Le pape Jules (337-352) érigea sur sa tombe une basilique qui fut célèbre durant tout le haut moyen-âge, car elle était la première église de la Ville que les pèlerins venant du Nord rencontraient au terme de leur route. Son culte s'est propagé le long de la Via Flaminia, de Terni à Rome et jusqu'en Rhétie (Bavière) qui reçut ses reliques. Finalement on vénère sous le nom de saint Valentin trois personnages différents qui n'en font en réalité qu'un seul.

Le culte des reliques de saint Valentin

Selon la Tradition, il existe plusieurs saints, donc plusieurs sites :

- à Dublin : au XIXe siècle, des reliques d'un saint Valentin furent léguées par le pape Grégoire XVI à l'église des carmélites à Dublin, qui est alors devenue un lieu de pèlerinage pour le 14 février. Malheureusement lors de la réforme liturgique en 1969, dans le souci d'épurer le calendrier catholique de tous les saints légendaires, l'Eglise a ôté le jour de la Saint-Valentin de son calendrier officiel.

- à Roquemaure : depuis le 25 octobre 1868, l'église de Roquemaure dans le Gard abrite les reliques de saint Valentin de Terni. En 1868, elles furent achetées à Rome par Maximilien Richard, riche propriétaire viticole du château de Clary de Roquemaure, qui les utilisa dans le but de protéger les vignobles du phylloxera apparu là deux ans auparavant. Elles sont depuis sorties tous les deux ans, lors une grande fête commémorant la procession, le dimanche le plus proche du 14 février.

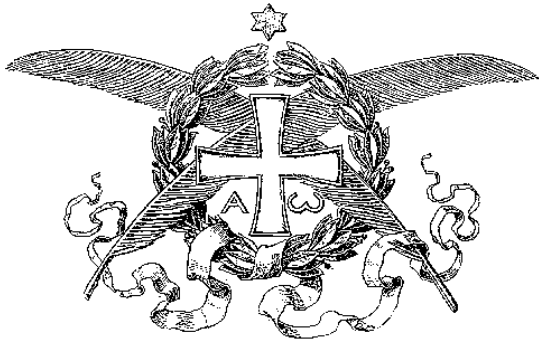
- à Saint-Pierre-du-Chemin, en Vendée, église Saint-Pierre depuis 1847, et authentifiées par le Vatican. Depuis février 2016 les reliques y sont exposées. Le reliquaire de saint Valentin occupera la place centrale dans une vitrine circulaire qui présente entre autres une pièce majeure, un plateau en argent massif qui date de 1730. Il porte l'inscription « je suis Saint-Pierre-du-chemin ». Il devait être utilisé pour mettre les burettes de la messe.

- à Montignies-sur-Sambre, en Belgique, l'église Saint-Remy conserve quelques ossements de Valentin de Terni. Ceux-ci furent offerts par le pape Pie IX en 1874 en remerciement du soutien des habitants lorsqu'il se trouva confiné au Vatican en 1870.



Abbé Antoine de Nazelle, *fssp*

Saint Valentin baptise sainte Lucille
Jacopo Bassano



Ordo liturgique

Vendredi 2 février, Présentation de Jésus et Purification de la Sainte Vierge (2ème classe, *Blanc*)

Samedi 3 février, De la Sainte Vierge (*Salve sancta parens*) (4ème classe, *Blanc*) ; dans le diocèse de Bordeaux, sainte Jeanne de Lestonnac, veuve.

Dimanche 4 février, Dimanche de la Sexagésime (2ème classe, *Violet*)

Lundi 5 février, Ste Agathe, vierge et martyre (3ème classe, *Rouge*)

Mardi 6 février, St Tite, évêque et confesseur (3ème classe, *Blanc*)

Mercredi 7 février, St Romuald, abbé (3ème classe, *Blanc*)

Jeudi 8 février, St Jean de Matha, confesseur (3ème classe, *Blanc*)

Vendredi 9 février, St Cyrille d'Alexandrie, évêque, confesseur et docteur (3ème classe, *Blanc*)

Samedi 10 février, Ste Scholastique, vierge (3ème classe, *Blanc*)

Dimanche 11 février, Dimanche de la Quinquagésime (2ème classe, *Violet*)

Lundi 12 février, Les sept Saints fondateurs des Servites de la Sainte Vierge Marie (3ème classe, *Blanc*)

Mardi 13 février, de la férie (4ème classe, *Violet*)

Mercredi 14 février, Mercredi des Cendres (1ère classe, *Violet*)

Jeudi 15 février, Jeudi après les Cendres (Férie) (3ème classe, *Violet*)

Vendredi 16 février, Vendredi après les Cendres (Férie) (3ème classe, *Violet*)

Samedi 17 février, Samedi après les Cendres (Férie) (3ème classe, *Violet*)

Dimanche 18 février, 1^{er} Dimanche de Carême (1ère classe, *Violet*)

Lundi 19 février, Lundi de la 1^{ère} semaine de Carême (3^{ème} classe, *Violet*)

Mardi 20 février, Mardi de la 1^{ère} semaine de Carême (3^{ème} classe, *Violet*)

Mercredi 21 février, Mercredi des Quatre-Temps de Printemps (2^{ème} classe, *Violet*)

Jeudi 22 février, Chaire de St Pierre, apôtre (2^{ème} classe, *Blanc*) ; **fête de 1^{ère} classe dans la Fraternité Saint-Pierre.**

Vendredi 23 février, Vendredi des Quatre-Temps de Printemps (2^{ème} classe, *Violet*)

Samedi 24 février, St Mathias, apôtre (2^{ème} classe, *Rouge*)

Dimanche 25 février, 2^e Dimanche de Carême (1^{ère} classe, *Violet*)

Lundi 26 février, Lundi de la 2^{ème} semaine de Carême (3^{ème} classe, *Violet*)

Mardi 27 février, Mardi de la 2^{ème} semaine de Carême (3^{ème} classe, *Violet*)

Mercredi 28 février,
Mercredi de la 2^{ème}
semaine de Carême (3^{ème}
classe, *Violet*)

Jeudi 1^{er} mars, Jeudi de la
2^{ème} semaine de Carême
(3^{ème} classe, *Violet*)

Vendredi 2 mars,
Vendredi de la 2^{ème}
semaine de Carême (3^{ème}
classe, *Violet*)

Samedi 3 mars, Samedi de
la 2^{ème} semaine de Carême
(3^{ème} classe, *Violet*)

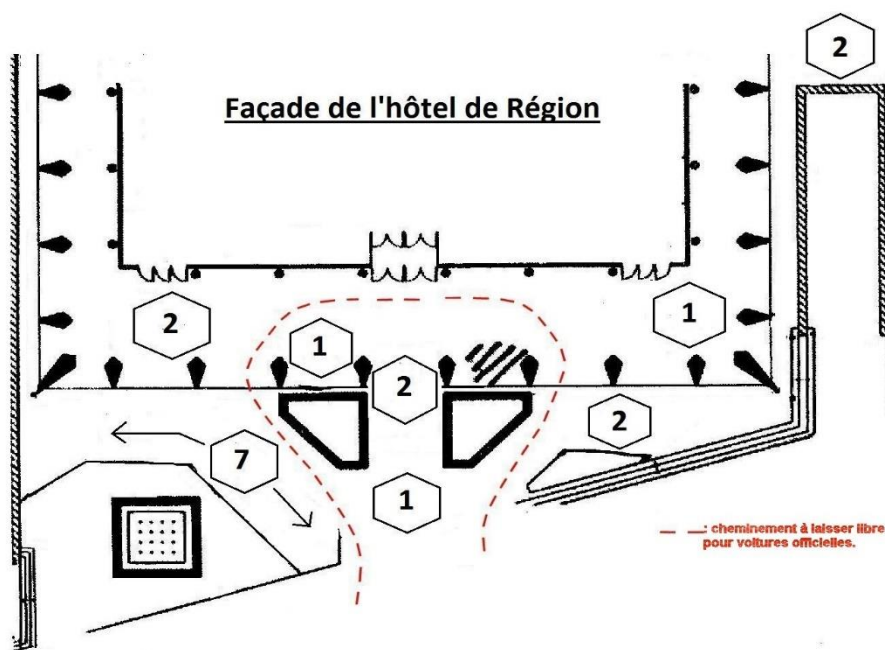
Dimanche 4 mars, 3^e
Dimanche de Carême
(1^{ère} classe, *Violet*)



Parking autour de l'église Saint-Bruno

Chers fidèles,

La « Nouvelle-Aquitaine » nous autorise pour les Messes dominicales le parking devant l'hôtel de Région. Voici le plan et les dispositions pour ce parking :



Trois points importants sont à noter :

- Le stationnement n'est pas autorisé sur le grand parking à côté des voies du tramway. S'il arrive que la barrière soit ouverte, cela ne signifie pas permission et vous y garer est à vos risques et périls (amendes et barrières refermées).
- Des fleuristes travaillent de part et d'autre de l'entrée du cimetière. Le dimanche est un jour important pour elles car beaucoup de personnes visitent le cimetière. Vous devez donc faire très attention à ne pas vous garer devant les devantures des fleuristes ni empêcher l'accès à leur magasin et à l'entrée du cimetière.
- Le parking sur le parvis de l'église est strictement interdit, sauf autorisation expresse du chapelain.

D'une manière générale, le simple bon-sens et la bonne éducation doivent faire en sorte de ne pas se garer n'importe comment. Il serait très dommageable que notre communauté acquiert la réputation de compter des gens peu civilisés.

Carnet de famille

Entrée en catéchuménat :

- ❖ Frédéric Lefebvre, le samedi 27 janvier.
- ❖ Tom Lefebvre, le samedi 27 janvier.

Décès :

- ❖ Monsieur l'abbé Georges Salleron, *fssp*, le 7 janvier, à Bouloire (72), dans sa 76^e année, muni des sacrements de l'Eglise ; frère de Madame Desplats, paroissienne de notre communauté.

Fils de Louis Salleron, membre fondateur de la revue *Itinéraires*, l'abbé Georges Salleron est entré dans l'ordre des Carmes en 1965, puis a rejoint la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X en 1970, où il reçoit l'ordination sacerdotale en 1972. Suite à la suspens *a divinis* de Mgr Lefebvre en juillet 1976 et aux propos tenus par ce dernier lors de la Messe à Lille du 4 août 1976, l'abbé Georges Salleron quitte la Fraternité Saint-Pie-X et s'installe près du Mans. En 1989, toujours incardiné à La Réunion depuis son ordination en 1972, il est incorporé annuellement à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre et intervient régulièrement au séminaire de Wigratzbad pour dispenser des cours de philosophie et de théologie.

Sa Messe de funérailles a été célébrée à l'église Saint-Georges de Bouloire le jeudi 11 janvier.

La vie de l'abbé Georges Salleron porte le témoignage d'une fidélité indéfectible au successeur de Pierre et d'un attachement irrévocable à la liturgie traditionnelle, conservant l'un et l'autre au prix de nombreux sacrifices. Il a ainsi ouvert la voie aux instituts *Ecclesia Dei*, lesquels peuvent désormais vivre paisiblement de ce double attachement. Conscients de notre dette de gratitude à son endroit, nous prions Dieu de l'accueillir dans sa Lumière et de lui donner la Paix.

Annonces mensuelles

- ❖ Samedi 3 février : chapelet médité à 11h15 à Saint-Bruno, pour le premier samedi du mois.
- ❖ Samedi 3 février et dimanche 4 février : week-end pour le groupe Europa-Scouts.
- ❖ Vendredi 9 février : réunion des Foyers Saint-Joseph, à 20h30, à Saint-Bruno : adoration (avec confessions), topo, puis repas fraternel. *Contact* : Madame Hervé Guitton au 0664228556 ou annecharlotteguitton@gmail.com
- ❖ Samedi 10 février : chapelet à 11h30 à Saint-Bruno, aux intentions de la communauté et des vocations.
- ❖ Du lundi 12 février au dimanche 25 février : vacances scolaires : pas de Messe le mercredi à 7h00 ; pas de permanence des prêtres le mardi et le vendredi, ni d'adoration le jeudi.
- ❖ **Mercredi 14 février : Cendres**. Messe basse à 9h00 avec imposition des cendres et Messe chantée à 19h00 avec imposition des cendres.
- ❖ Mercredi 28 février : cours de doctrine pour adultes, à 20h30 à Saint-Bruno. Thème général de l'année : « La Messe traditionnelle, trésor de l'Eglise et chef-d'œuvre de l'occident ». Cours ce soir-là : « *Explication de la Messe : de l'épître à l'Évangile* ». Tract avec toutes les dates de l'année, sur la table de presse.
- ❖ Mercredi 28 février : réunion du groupe étudiants à 20h30, à Saint-Bruno.
- ❖ Vendredi 2 mars : Messe à 19h00 pour le premier vendredi du mois et la fête de la Présentation.
- ❖ Samedi 3 mars : chapelet médité à 11h15 à Saint-Bruno, pour le premier samedi du mois.



Annonces spéciales pour le temps du Carême



- Du dimanche de la sexagésime (4 février) au dimanche de la Passion (18 mars), Messieurs les abbés assureront une prédication continue sur les péchés capitaux.
- Tous les dimanches de Carême, les vêpres seront chantées à 17h30 et suivies du Salut du Très-Saint Sacrement. Le chant des Complies suivra la Messe de 18h30.
- Tous les vendredis de Carême, le chemin de croix sera prié à 18h00 à Saint-Bruno.
- Le samedi 17 mars, de 10h00 à 16h00, à Saint-Bruno, aura lieu la récollection de Carême, prêchée par le Père Ambroise, osb, du Monastère Notre-Dame de la Garde. Cette récollection pour laquelle vous êtes attendus très nombreux, est ouverte à tous, sans inscription préalable, à partir de 17 ans. Une garderie sera assurée pour les petits enfants.
- Durant le saint temps du Carême, Messieurs les abbés n'accepteront aucune invitation, exception faite des dimanches midi et des fêtes de première classe.

Annonces particulières

Notre annuaire paroissial 2018 est disponible

à la Procure ou sur demande auprès de Messieurs les abbés.

Merci à tous ceux qui ont participé à son élaboration.

- ❖ Une personne de notre communauté, travailleur intérimaire comme conducteur d'engins, recherche un logement stable : studio ou T1 à louer pour un montant n'excédant pas 460 E (charges comprises). Contacter l'abbé de Giacomoni.
- ❖ En plus du chapelet du 1^{er} samedi du mois, un chapelet est désormais organisé un samedi à 11h30 à Saint-Bruno, aux intentions de notre communauté et des vocations.
Dates de ce chapelet : 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, et 9 juin.
- ❖ Visites aux personnes malades : merci de nous faire connaître les personnes malades de vos familles et de notre communauté afin qu'elles puissent bénéficier de la visite d'un prêtre. Contacter Monsieur l'abbé Grégoire Villeminoz.
- ❖ Pour contacter l'abbé Gerasimo : 06 64 52 53 44, ou par mail : fabrice.gerasimo@gmail.com

A NOTER DANS VOS AGENDAS !

- ❖ Samedi 17 mars 2018 : récollection paroissiale pour le temps du Carême.
- ❖ Semaine Sainte : du 25 mars au 1^{er} avril 2018.
- ❖ Samedi 21 avril 2018 : cérémonie et Messe de Confirmation par Son Eminence le Cardinal Ricard, à 10h00, à Saint-Bruno.
- ❖ Dimanche 6 mai 2018 : cérémonie de Profession de Foi.
- ❖ Dimanche 3 juin 2018 : cérémonie de Première Communion.
- ❖ Samedi 30 juin 2018 : dîner festif de fin d'année.



Au service de la Communauté

« Servir et non être servi » (Mc., X, 45)

Plus nous sommes nombreux, moins les services reposent sur quelques personnes, et moins ils sont fréquents pour chacun.

Habillement des servants de Messe

Aider les servants de Messe à s'habiller et à ranger leurs soutanelles avant et après la Grand'Messe de 10h30 le dimanche. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

Entretien des soutanelles des servants de Messe

Nettoyer et/ou raccommoder lorsque cela est nécessaire les soutanelles et surplis des servants de Messe. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

Couture

Entretenir et confectionner les ornements liturgiques. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

Ménage de l'Eglise Saint-Bruno

Tous les quinze jours, par groupe de deux ou trois, habituellement le mardi matin, maintenir propre la Maison de Dieu. Renseignements et inscriptions : abbé Benoît de Giacconi, au 0662288192 ou abdgsp@hotmail.fr

Ménage du presbytère

Chaque semaine, habituellement le jeudi matin, aider les prêtres à maintenir propre et en ordre le presbytère. Renseignements et inscriptions : Madame Christelle Roch, au 0617065043.

Repas des abbés

Assurer une ou deux fois par an les courses hebdomadaires des prêtres. Renseignements et inscriptions : Madame Christelle Roch, au 0617065043.

Autres services

Ponctuellement d'autres services peuvent être nécessaires : dites-nous vos talents, vos propositions et disponibilités.

Activités paroissiales régulières

Service de Messe

Pour les garçons ayant fait leur première communion. Les répétitions ont lieu habituellement une fois par mois, le samedi, de 10h00 à 11h30, à Saint-Bruno. Renseignements et inscriptions : abbé de Giacomoni, au 06 62 28 81 92 ou abdgsp@hotmail.fr

Visites aux personnes malades

Pour les personnes désireuses d'aider les prêtres dans les visites aux personnes malades, âgées ou seules. Merci également de faire connaître aux prêtres les personnes qui désirent une visite. Renseignements et inscriptions : abbé Villeminoz, au 06 95 32 51 15 ou gregoirevilleminoz@hotmail.fr

Chorales

Chorale polyphonique : pour tous, jeunes et moins jeunes, participer à la beauté de la liturgie par le chant. Chanter juste et être motivé. Répétitions hebdomadaires à Saint-Bruno. Renseignements et inscriptions : Madame Estelle Touche, au 06 62 65 88 73.

Chorale grégorienne : pour les hommes, chanter le propre grégorien de la Grand'Messe dominicale et des fêtes. Répétitions le dimanche, à partir de 9h45. Renseignements et inscriptions : Monsieur Aurélien Dufour, au 06 20 82 89 47.

Groupe Etudiants

Pour les étudiants : groupe de formation, de prière et d'amitié chrétienne : habituellement deux fois par mois. Renseignements et inscriptions : abbé Antoine de Nazelle, au 06 46 36 36 05 ou antoine@denazelle.com

Couples

- Foyers Saint-Joseph : groupe de formation, de prière et d'amitié, pour les couples, un vendredi par mois à Saint-Bruno, à 20h30 : adoration, topo et repas fraternel. Renseignements et inscriptions : Mme Hervé Guitton au 06 64 22 85 56 ou annecharlotteguitton@gmail.com
- *Domus Christiani* et autres équipes : des groupes, constitués de cinq ou six couples, se réunissent dans les foyers une fois par mois. Renseignements et inscriptions : abbé de Giacomoni, au 06 62 28 81 92 ou abdgsp@hotmail.fr

« Ordre du Malt »

Une fois par trimestre, réunion fraternelle pour messieurs autour d'une dégustation de vin ou spiritueux. Renseignements et inscriptions : Monsieur Hervé Guitton, au 06 62 47 95 44 ou herve.guitton@hotmail.fr

Catéchismes

- Pour les enfants de la Maternelle au CM2 : cours les mercredis (*hors vacances scolaires*) de 10h30 à 11h30, ou de 17h00 à 18h00, à Saint-Bruno.
- Pour les collégiens de 6^e et 5^e (préparation à la Profession de Foi) : cours les mercredis (*hors vacances scolaires*) de 18h00 à 19h00, à Saint-Bruno.
- Pour les collégiens de 4^e et 3^e : cours les mardis (*hors vacances scolaires*) de 18h00 à 19h00, ou les mercredis (*hors vacances scolaires*) de 18h00 à 19h00, à Saint-Bruno.
- Pour les lycéens : cours les vendredis (*hors vacances scolaires*) de 19h00 à 20h00, à Saint-Bruno.

Renseignements et inscriptions : abbé Villeminoz, au 06 95 32 51 15 ou gregoirevilleminoz@hotmail.fr

Cours de doctrine pour adultes

Pour tous les adultes, cours de découverte et d'approfondissement de la Foi Catholique, un mercredi par mois, à 20h30, à Saint-Bruno. *Tract spécifique sur la table de presse.*
Renseignements et inscriptions : abbé de Giacomoni, au 06 62 28 81 92 ou abdvsp@hotmail.fr

Scoutisme

Groupe Europa Scouts, pour tous les jeunes à partir de 8 ans : louveteaux, louvettes, guides et scouts. Un week-end par mois, du samedi matin au dimanche matin.

Renseignements et inscriptions :

Pour les filles : Miryam de Baritault, au 06 63 12 06 83.

Pour les garçons : Jérôme Bouclier, au 06 82 13 44 61.

Récollections et retraites

Deux récollections paroissiales sont organisées chaque année, une pendant l'Avent et une pendant le Carême. Voir le bulletin paroissial mensuel.

Par ailleurs, la Fraternité Saint-Pierre en France organise différentes retraites durant l'année, pour tous les âges et toutes les personnes.

Renseignements et inscriptions : www.oeuvredesretraites.fr

Confraternité Saint-Pierre

Soutenir la mission et les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre par un engagement de prière quotidien.

Renseignements et inscriptions : www.confraternite.fr

Autres activités

D'autres activités paroissiales sont ponctuellement proposées. Retrouvez toutes les informations dans le bulletin paroissial ou sur notre site www.fssp-bordeaux.fr

Soutenir la Fraternité Saint-Pierre à Bordeaux

Vous le savez, vos prêtres ne font pas payer leur apostolat : ils sont entièrement au service de Dieu et des âmes. C'est la raison pour laquelle votre soutien fait l'objet d'un commandement de l'Eglise : « Les fidèles sont tenus de subvenir aux nécessités matérielles de l'Eglise, chacun selon ses possibilités » (CEC n°2043).

Comment nous aider ?

- Par des dons ponctuels¹
 - Par un virement régulier (cf. formulaire ci-dessous)
- Bénéficiez avantageusement de la fiscalité en déduisant de vos impôts 66% du montant de votre don². Pour un don ou un virement régulier à la Fraternité Saint-Pierre à Bordeaux, vous recevrez chaque année un reçu fiscal.

ORDRE DE VIREMENT

A RETOURNER A VOTRE BANQUE, ACCOMPAGNE D'UN RIB

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de bien vouloir
virer, le de chaque mois, la somme de €
à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre, ou jusqu'au/...../..... (inclus),
sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre – Bordeaux - 115, rue Quintin, 33000 Bordeaux
CL Bordeaux Barrière de Pessac

Banque : 30002 Guichet : 01856 - COMPTE : 0000079278A - Clé RIB : 37

IBAN : FR46 3000 2018 5600 0007 9278 A37

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :

PARTIE A RETOURNER A LA FRATERNITE SAINT-PIERRE

115 rue Quintin, 33000 Bordeaux

Pour des raisons de confidentialité, la banque ne nous transmet jamais les coordonnées des donateurs ; or nous en avons besoin pour vous faire parvenir vos reçus fiscaux.

M., Mme, Mlle, (nom et prénom) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Courriel : @.....

Vous informe d'un virement mensuel sur votre compte, d'un montant de €

¹ Vos chèques doivent être libellés à l'ordre de « Fraternité Saint-Pierre – Bordeaux ».

² Dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



Eglise Saint-Bruno

Dimanches et Fêtes

- 8h30 : Messe basse (*confessions pendant la Messe*)
- 10h30 : Messe chantée (*confessions pendant la Messe*)
- 12h15 : Messe basse (pas de confessions)
- 18h30 : Messe basse avec orgue (*confessions pendant la Messe*)

Semaine

- Lundi : Messe à 19h00 ; *confessions de 18h30 à 19h00.*
- Mardi : Messe à 9h00.
- Mercredi : Messe à 7h00 (*hors vacances scolaires*) et 19h00 ; *confessions de 18h30 à 19h00.*
- Jeudi : Messe à 19h00 ; *confessions de 18h30 à 19h00.*
- Vendredi : Messe à 9h00 ; et le premier vendredi du mois à 19h00 (*en ce cas, confessions de 18h30 à 19h00*).
- Samedi : Messe à 12h00 ; *confessions de 11h30 à 12h00.*

Adoration du Très-Saint Sacrement

Tous les jeudis de 15h00 à 18h30, *hors vacances scolaires*

Permanences des prêtres

Un prêtre se tient à votre disposition (écoute et confessions)

- mardi et vendredi de 16h00 à 18h00, *hors vacances scolaires.*
- jeudi durant le temps de l'Adoration, *hors vacances scolaires.*

Fraternité Saint-Pierre

05 57 81 83 30 – www.fssp-bordeaux.fr

Abbé Benoît de Giacconi, *chapelain*
06 62 28 81 92
abdosp@hotmail.fr

Abbé Grégoire Villeminoz
06 95 32 51 15
gregoirevilleminoz@hotmail.fr

Abbé Antoine de Nazelle
06 46 36 36 05
antoine@denazelle.com